

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL 2021-2022

Extrait du procès-verbal de la réunion virtuelle du CCSEHDAA
du Centre de service scolaire Marguerite-Bourgeoys
tenue le 22 mars 2022 à 19 heures

5. CONSULTATIONS

5.1 RÉTAC LASALLE – CRÉATION D’UN TERRITOIRE D’APPARTENANCE POUR LA NOUVELLE ÉCOLE SECONDAIRE LASALLE ET MODIFICATION DU TERRITOIRE D’APPARTENANCE DE L’ÉCOLE CAVELIER-DE-LASALLE (RETOUR : 8 AVRIL 2022)

5.1.2. Résolution

(CCSÉHDAA/22-03/03)

ATTENDU QUE par sa résolution #CA21/22-01-067 adoptée lors de la séance du Conseil d’administration du CSSMB du 25 janvier 2022, il a été adopté à l’unanimité de procéder par consultation auprès du Comité de parents, du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d’adaptation et d’apprentissage ainsi qu’auprès des conseils d’établissement des écoles Cavalier-De-LaSalle, Laurendeau-Dunton, Terre-des-Jeunes, du Petit-Collège, de l’Orée-du-Parc, Sainte-Genève-Sud et du Grand-Héron ;

ATTENDU QUE la Nouvelle école secondaire LaSalle est située sur le territoire d’appartenance de l’école Cavalier-De LaSalle ;

ATTENDU QUE cette nouvelle école accueillera des élèves dès la rentrée scolaire 2023-2024 ;

ATTENDU QUE, dans le secteur de LaSalle, une augmentation de clientèle est pressentie pour les prochaines années;

ATTENDU QU’il faut revoir la répartition des élèves entre l’école Cavalier-De LaSalle et la Nouvelle école secondaire LaSalle afin de permettre un équilibre entre les places disponibles et la croissance annoncée ;

ATTENDU QUE quatre (4) écoles primaires soit Laurendeau-Dunton, Terre-des-Jeunes, du Petit-Collège et de l’Orée-du-Parc sont situées à proximité et pourraient former le territoire d’appartenance de la Nouvelle école secondaire LaSalle constituée principalement d’élèves marcheurs ;

ATTENDU QUE le projet de création du territoire d’appartenance pour la Nouvelle école secondaire LaSalle et de modification du territoire d’appartenance de l’école secondaire Cavalier-De LaSalle a été présenté

aux présidences des conseils d'établissement et aux directions des écoles concernées ;

ATTENDU la recommandation de la direction du service de l'organisation scolaire et de la direction générale ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification;

ATTENDU QUE la période de consultation est fixée du 26 janvier 2022 au 8 avril 2022;

ATTENDU QUE le CCSÉHDAA est répondant à ladite demande de consultation;

ATTENDU QUE les membres du CCSÉHDAA ont pu prendre connaissance du document soumis et apporter leurs commentaires et recommandations;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gnahoua Zoabli et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du CCSÉHDAA d'adopter le projet de création d'un territoire d'appartenance pour la Nouvelle école secondaire LaSalle et de modification du territoire d'appartenance de l'école secondaire Cavelier-De LaSalle, pour application à compter de l'année scolaire 2023-2024, tel que présenté par le Service de l'organisation scolaire.

(Proposé par monsieur Gnahoua Zoabli – Proposition adoptée à l'unanimité)

Copie conforme du procès-verbal du 22 mars 2022
/rm